

GAMBIE

Amnesty International demande que le directeur de la section gambienne de l'organisation soit libéré

Index AI : AFR 27/007/01

Amnesty International a écrit ce jour (jeudi 25 octobre) au président de la Gambie pour lui demander de libérer immédiatement et sans condition Mohamed Lamin Sillah, secrétaire général de la section gambienne d'Amnesty International arrêté le 22 octobre 2001. L'organisation a également demandé à rencontrer le président Yahya Jammeh et une délégation se prépare à se rendre à Banjul.

« L'arrestation de Mohamed Lamin Sillah est une attaque flagrante contre tous les défenseurs des droits humains en Gambie, a déclaré l'organisation. Elle constitue également une attaque contre Amnesty International et ses membres du monde entier. Cet homme a été arrêté uniquement en raison de son action pour la défense des droits fondamentaux. Amnesty International est vivement préoccupée par le maintien en détention de Mohamed Lamin Sillah, membre du bureau et sympathisant de longue date de l'organisation, que cette dernière considère désormais comme un prisonnier d'opinion. »

Mohamed Lamin Sillah semble avoir été arrêté en raison de critiques qu'il a formulées lors d'une émission de la BBC. Il est détenu sans inculpation et au secret à la *National Intelligence Agency* (NIA, Agence nationale de renseignements), à Banjul. Des membres d'Amnesty International et d'une coalition d'organisations gambiennes de défense des droits humains n'ont pas été autorisés à le voir mardi 23 octobre.

« Amnesty International est préoccupée par la sécurité de cet homme parce qu'il est fréquent que les personnes détenues au siège de la NIA soient maltraitées », a ajouté l'organisation.

L'arrestation de Mohamed Lamin Sillah ancien professeur de sciences agricoles âgé

de trente-six ans, vient s'ajouter à la série d'interpellations qui ont suivi la victoire électorale du président Jammeh, annoncée le 19 octobre. Au moins 13 membres du parti d'opposition *United Democratic Party* (UDP, Parti démocratique unifié) ont également été arrêtés le 22 octobre, ou aux environs de cette date, et seraient toujours en garde à vue à Brikama et Mansa Konko. Des informations ont fait état d'autres arrestations de membres de la coalition d'opposition constituée de l'UDP, du *People's Progressive Party* (PPP, Parti populaire progressiste) et du *Gambian People's Party* (GPP, Parti du peuple gambien).

Parmi les autres personnes arrêtées figuraient George Christensen, propriétaire de la radio indépendante Radio 1FM et Moudou Manneh, membre d'une coalition de partis d'opposition. Ces deux hommes, qui ont depuis lors été libérés, étaient également considérés comme des prisonniers d'opinion par Amnesty International.

Ces arrestations constituent une attaque grave au droit à la liberté, au droit à la libre expression et au droit à mener des activités politiques non violentes en Gambie. Elles violent les obligations de la Gambie aux termes de la Charte africaine des droits et des peuples et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ces instruments internationaux, auxquels la Gambie est partie, contraignent cette dernière à les appliquer de bonne foi.

Contexte

Depuis que le président Jammeh a pris le pouvoir en 1994 à l'issue d'un coup d'État militaire, la liberté d'expression a fait l'objet d'importantes restrictions. Une législation répressive a été adoptée et de nombreux défenseurs des droits humains, journalistes et personnes critiquant de manière non violente le gouvernement ont été arrêtés, harcelés et maltraités. À plusieurs reprises, le président Jammeh a menacé publiquement des personnes militant en faveur des droits humains et des

personnalités de l'opposition. La dernière menace en date est celle qu'il a prononcée en juillet 2001 lorsqu'il a levé l'interdiction qui frappait les activités politiques, en vue de l'élection présidentielle d'octobre 2001. Le président a alors affirmé que toute personne qui voudrait « *troubler la paix et la stabilité de la nation serait enterrée six pieds sous terre* ».

Selon certaines informations, le président Jammeh aurait déclaré à la suite de sa réélection qu'il pensait auparavant punir ses opposants, mais qu'il était désormais favorable à une réconciliation ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>